
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE

DÉCRET N° 2026 – 418 DU 1^{ER} JUILLET 2026

portant désignation de personnalités pour siéger au Sénat.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;
- vu** la décision du Président de l'Assemblée nationale n° 2026-066/AN/PT du 29 juin 2026 portant désignation de membres du Sénat ;
- vu** le décret n° 2026-417 du 1^{er} juillet 2026 portant désignation de personnalités ayant été au commandement des Forces de défense et de sécurité pour siéger au Sénat ;

DÉCRÈTE

Article premier

Conformément aux dispositions de l'article 113-3 alinéa 4 de la Constitution, les personnes dont les noms suivent sont désignées pour siéger au Sénat :

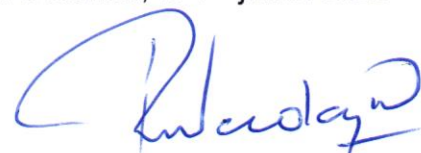
- monsieur **Ousmane BATOKO**
- monsieur **Pascal Irénée KOUPAKI**
- monsieur **Emmanuel TIANDO**
- monsieur **Amadou RAIMI**
- monsieur **Paul HOUNKPE.**

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 1^{er} juillet 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Romuald WADAGNI